

Approbation et éloge de la déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies du 15 mars comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie



Louange à Allah, le Seigneur des mondes, et que les bénédictions et la paix soient sur Son Noble Messenger, sa famille, ses compagnons et tous ceux qui ont suivi son chemin et adhéré à sa guidance jusqu'au Jour du Jugement. En tant que référence mondiale pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et les communautés musulmanes du monde entier en matière de la jurisprudence Islamique, l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI) est ravie de saluer chaleureusement l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution historique proclamant le 15 mars de chaque année « Journée internationale de lutte contre l'islamophobie », qui signifie le phénomène de faire effrayer de l'Islam et des musulmans. En effet, cette date symbolise le douloureux incident terroriste survenu le 15 Mars 2019, lorsqu'un criminel atteint d'islamophobie a tiré sur des fidèles musulmans dans deux mosquées de Nouvelle-Zélande, tuant ainsi 49 personnes innocentes. L'Académie apprécie hautement cette importante résolution internationale à ce stade difficile de l'histoire des relations entre les adeptes de différentes religions en raison de la déformation de ces dernières par les fanatiques, de leur mauvaise interprétation par les ignorants et du plagiat par les personnes non qualifiées. L'Académie réaffirme l'importance cruciale de renforcer, d'unifier et d'intégrer les efforts scientifiques, intellectuels, culturels, sociaux et politiques des sages, des savants, des intellectuels, des décideurs et des influenceurs de l'opinion publique du monde entier afin de promouvoir et de diffuser la culture de dialogue, de tolérance, de coexistence, d'acceptation de l'autre, de respect des religions et des symboles religieux, de protection des libertés publiques et des droits de l'homme, et de rejet de toute forme de violence, d'extrémisme, d'intolérance et de terrorisme. L'Académie souhaite saisir cette occasion pour exprimer ses chaleureux remerciements et sa reconnaissance à tous les États, organisations et associations qui ont soutenu cette résolution historique à l'Assemblée générale des Nations unies. Il rend un hommage particulier à la République islamique du Pakistan pour avoir lancé cette précieuse initiative, ainsi que pour ses efforts fructueux et son engagement auprès des pays et organisations. Il saisit également cette occasion pour republier sa résolution n. 166/4/18, émise par le Conseil de l'AIFI lors de sa 18ème session à Putrajaya, Malaisie, le 29 Joumada al-Akhira 1428 (14 juillet

2007), face à ce phénomène qui a conduit à des vagues de haine et d'aversion envers l'Islam et les musulmans, et à des pressions sur les communautés musulmanes dans de nombreux pays en raison de malentendus historiques accumulés et de déformations médiatiques, ainsi qu'à un véritable échec de la part des musulmans en général à transmettre les principes brillants, les hautes valeurs, les idéaux et les enseignements tolérants et éclairés de l'Islam. Le texte qui suit est extrait de la résolution de l'AIFI susmentionnée, dont nous pensons que celle-ci a réalisé une partie importante: Premièrement: Il importe d'endiguer ce phénomène au moyen d'une stratégie exhaustive qui sera adoptée par tous les pays musulmans, les organisations islamiques internationales et les organisations représentatives des Musulmans à l'étranger. Cette stratégie comporterait un ensemble de mécanismes et de mesures soigneusement conçus. Elle couvrira tous les volets et aspects médiatiques, politiques et socioéconomiques. De surcroît, elle devra élaborer un message médiatique clair dans le but de faire connaître la religion islamique et les faits, principes et nobles valeurs consubstantiels à cette religion. Le message en question sera alors diffusé par le biais des différents médias et sur l'Internet, en collaboration avec les entreprises de presse les plus influentes. Deuxièmement: Nécessité d'établir une coordination et une concertation permanentes entre les pays musulmans et les organisations islamiques internationales en vue de prendre les décisions appropriées et d'engager l'action requises pour répondre aux campagnes visant à semer le doute et à dénigrer la Oumma islamique et ses symboles. Troisièmement: Inviter la communauté internationale à se solidariser avec la Oumma islamique et à coopérer avec elle pour repousser ces attaques haineuses lancées contre l'Islam et les Musulmans, promouvoir la culture de l'amitié et de la solidarité entre les nations, bannir la haine et la violence et coopérer au service de l'humanité. Quatrièmement: Inviter les communautés musulmanes extra-muros à jouer le rôle d'Ambassadeurs de la paix, à faire parvenir le message authentique et pur de l'Islam à tous les peuples et à toutes les nations, à bannir les pratiques dommageables à l'image de l'Islam et à respecter scrupuleusement les valeurs et principes de l'Islam. L'Académie invite également les pays musulmans à accorder toute l'assistance requise

à ces communautés musulmanes pour parfaire leur connaissance de l'Islam et les tenir informées des développements de l'actualité dans le monde musulman. Des instances spéciales pourraient en outre être créées dans le but de resserrer les liens entre ces communautés et la Oumma islamique. Cinquièmement: Dresser un répertoire complet de tous les écrits et publications traitant de ce phénomène et inciter les intellectuels musulmans maîtrisant les langues vivantes à établir le dialogue et à ouvrir un débat avec les autres en vue de redresser l'image tronquée de l'Islam et des Musulmans à l'intérieur et l'extérieur des pays musulmans. Sixièmement: Donner une formation avancée dans les langues étrangères aux prédicateurs envoyés dans les pays non musulmans pour les habiliter à présenter les aspects conceptuels et pratiques de l'Islam en en donnant eux-mêmes l'exemple vivant par l'attitude, le comportement et la relation avec autrui. Les institutions de formation des prédicateurs préexistantes pourraient être encouragées à accomplir cette tâche, ou à défaut, de nouvelles institutions pourraient être créées à cette fin. Septièmement: Etablir les relations avec l'autre sur le respect mutuel et la diffusion du message immaculé de l'Islam tout en mettant l'accent, dans les programmes de l'enseignement, sur l'impératif de compréhension mutuelle et la sensibilisation à cette exigence de notre temps. Parallèlement à cette résolution qui donne à réfléchir, le Conseil de l'AIFI a émis les recommandations suivantes au cours de la même session: 1. La création de centres d'études islamiques dans certaines régions importantes en dehors du monde musulman; et la coopération avec les centres existants pour promouvoir les objectifs de l'Académie et suivre de près les publications traitant de l'Islam à l'intérieur de chaque région afin de réfuter les préjugés et les idées fausses. 2. Organiser des séminaires et des congrès groupant des intellectuels musulmans et non musulmans afin de promouvoir le dialogue franc et de jeter ainsi des passerelles propices à l'entente et à l'interaction entre les deux parties. Puisse Allah bénir les États membres de l'OCI pour leur soutien à la résolution de l'ONU, et bénir tous les amis de la paix et de la sécurité dans le monde pour l'adoption de cette résolution historique.

Prof. Koutoub Moustapha Sano
Secrétaire Général de l'Académie

Une table ronde sur l'OCI à travers les décennies: Défis et Opportunités



S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie a participé le 14 Chabane 1443, correspondant au 17 mars 2022, à un webinaire de table ronde sur : « L'OCI à travers les décennies : Défis et opportunités à venir ». La table ronde a été organisée conjointement par l'Institut d'études stratégiques d'Islamabad, Pakistan et le Middle East Monitor de Londres. Dans son introduction, Mme Amina Khan, directrice du Centre pour l'Afghanistan, le Moyen-Orient et l'Afrique (CAMEA) à l'Institut d'études stratégiques (ISSI) d'Islamabad, a souligné le rôle important de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) dans la promotion des intérêts économiques, culturels et politiques des musulmans du monde entier. Elle a également souligné que le Pakistan, en tant qu'État membre fondateur de l'OCI, a joué un rôle de premier plan dans les institutions de l'OCI. L'une de ces réalisations a été la déclaration par l'ONU du 15 mars comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Cette initiative pakistanaise a été soutenue par les États membres de l'OCI et les pays épris d'harmonie, de tolérance, de paix et de coexistence. Dans son discours d'ouverture, l'Ambassadeur Aiazaz Ahmad Chaudhry, directeur général de l'Institut, a remercié les intervenants d'avoir rejoint la table ronde depuis différentes régions du monde et a réitéré l'engagement du Pakistan envers l'OCI, en particulier en ce qui concerne la situation critique des Palestiniens, qui a été la principale cause de la création de l'OCI parmi d'autres causes préoccupant les musulmans du monde entier. Quant au Dr Daoud Abdullah du Middle East Monitor, il a souligné les grandes opportunités de l'OCI en tant que deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations Unies. Il a fait allusion aux nouvelles réalités qui se dessinent dans le sillage de la

pandémie de coronavirus et des conséquences de la crise ukrainienne, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles alliances qui obligeront l'OCI à se restructurer pour faire face aux nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités. Il est donc nécessaire de dialoguer et de s'engager avec les organisations de la société civile. Le Ministre pakistanais des Affaires étrangères, S.E. M. Shah Mahmood Qureshi, dans un discours enregistré, a souligné l'importance primordiale de l'OCI en termes de défense des droits et des intérêts des musulmans dans le monde par le dialogue et les moyens pacifiques. Il a particulièrement salué les efforts de l'OCI dans la lutte contre l'extrémisme et le dénigrement de l'Islam. Il a conclu en disant: «L'accueil par le Pakistan du 48ème Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui coïncide avec le 75ème anniversaire de la fondation du Pakistan, est une indication de l'engagement du Pakistan envers la vision et la mission de l'OCI à tous les niveaux pour réaliser la solidarité musulmane». Dans son discours, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'AIFI, a souligné le rôle important que l'OCI joue pour les causes musulmanes. Il a exprimé sa gratitude aux organisateurs de la table ronde et au gouvernement du Pakistan pour cette réunion opportune qui précédera la 48ème CFM de l'OCI au Pakistan, qui articulera des suggestions et des initiatives pour la prochaine réunion ministérielle. Il a mentionné que « la voix collective de l'OCI est une grande source d'inspiration et d'espoir pour plus de deux milliards de musulmans au monde et que le potentiel de l'OCI ne peut être sous-estimé ainsi que sa capacité à défendre les droits et les causes des musulmans dans le monde. Les organes affiliés et spécialisés de l'OCI devraient jouer un rôle important, notamment avec le soutien politique des dirigeants musulmans, en appui aux efforts globaux de l'OCI dans les domaines culturel, scientifique, social et intellectuel». Il a affirmé la nécessité de saisir les opportunités pour transformer l'OCI en une organisation des peuples en lieu et place de l'OCI des États. Il a, enfin, dument déclaré: «Je rêve qu'un jour il y ait une monnaie unique pour les États membres de l'OCI et un passeport commun pour la libre circulation entre eux. Je rêve qu'un jour l'extrême pauvreté et l'ignorance

disparaissent au sein de ces pays grâce à la solidarité étroite entre les pays riches et les pays moins développés, en tirant le meilleur parti du commerce bilatéral, en partageant les expériences réussies en matière de lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme et en allant de l'avant dans la défense des droits et des intérêts des musulmans vivant en dehors du monde musulman ». Il a conclu son intervention en réitérant l'immense importance du hadith du Prophète (PSSL) qui dit «Musulmans à travers leur bonté, leur affection et leur attachement réciproque, constituent un seul corps, quand l'un des membres souffre, il transmet sa fièvre et son insomnie à tout son corps» Ceci, note-t-il, représente le fondement d'un mode de vie et l'enracinement de la nature des relations qui doivent prévaloir entre les peuples et les pays de la Oumma. C'est l'unité dans la diversité, la diversité dans l'unité, la solidarité, la coopération, le soutien et la synergie.. En conclusion, l'Ambassadeur Rizwan Saeed Sheikh, représentant permanent du Pakistan auprès de l'OCI, a parlé du rôle de l'OCI dans la promotion de l'unité et de la coopération entre ses États membres. En fait, il a mentionné que le thème choisi pour la 48ème CFM au Pakistan est «Partenariat pour l'unité, la justice et le développement », afin de souligner l'importance et la nécessité d'unifier la voix de la Oumma, de réaliser la justice et le développement dans tous les États membres de l'OCI. Il a conclu en saluant le grand rôle joué en particulier par l'Académie et le Groupe de la Banque islamique de développement dans la réalisation de la vision de l'OCI. Ont participé à cet webinar, Mme Sarah Amjad Hussein, directrice des affaires familiales et féminines de l'Académie, Dr Alhagi Manta Drammeh, chef de la coopération internationale et des affaires extérieures.



Le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'OCI visite l'Académie



S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a reçu Son Excellence l'Ambassadeur Radwan Saeed Sheikh, Représentant Permanent de la République Islamique du Pakistan auprès de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), et son Adjoint M. Ilyas Mehmood Nizami, le mardi 05 Chaabane 1443 correspondant au 08 mars 2022 au Siège du Secrétariat Général de l'Académie à Djeddah. S.E.

l'Ambassadeur a exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude au Secrétaire général pour le bon accueil et la réception et a exprimé sa joie et sa fierté de rencontrer à nouveau Son Excellence et d'avoir l'occasion d'apporter le soutien et l'assistance nécessaires au succès de l'Académie pour qu'elle joue pleinement son rôle de pivot. Il a également expliqué que la République islamique du Pakistan est pleinement disposée à fournir tous les services dont l'Académie a besoin pendant sa présidence du Conseil ministériel de l'OCI, notant à cet égard sa volonté de fournir un soutien technique et consultatif à la délégation de l'Académie, qui participera à la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OCI qui se tiendra du 22 au 24 mars à Islamabad. Il a ajouté qu'il mettrait toutes les capacités de la Représentation permanente à la disposition de l'Académie pour la réussite de la visite de la délégation et de la série de rencontres que

la délégation entendait tenir en marge de la réunion. Pour sa part, le Secrétaire Général de l'Académie a exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude à l'Ambassadeur et à son adjoint pour la visite, louant le soutien continu apporté par la République islamique du Pakistan à l'Académie depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Il a ensuite exprimé la ferme volonté de l'Académie de renforcer les relations de coopération et de communication avec les institutions religieuses officielles et les centres scientifiques et de recherche pakistanais. Il a également exprimé son aspiration au soutien de la Représentation permanente auprès des savants de l'Académie, qui se rendront en Afghanistan dans les semaines à venir. Ont assisté à la réunion Dr Abdul Qahir Qamar, directeur de la recherche, de Mme Sarah Amjad Hussein, directrice des affaires familiales et féminines, et de M. Mourad TLiLi, conseiller du Secrétaire général pour les médias.

Le Ministre des Affaires religieuses du Pakistan reçoit le Secrétaire Général à Islamabad

S.E. Dr Noor-ul-Haq Qadri, Ministre fédéral des Affaires religieuses et de l'Harmonie interconfessionnelle de la République islamique du Pakistan, a accueilli S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, le lundi 18 Chabane 1443, correspondant au 21 mars 2022, au siège du ministère à Islamabad, République islamique du Pakistan. Il a exprimé son grand bonheur de la visite de Secrétaire Général et sa délégation au ministère, louant les efforts remarquables entrepris par l'Académie sous sa direction dans tous les domaines, en particulier dans la diffusion et la promotion de la modération, de tolérance et de coexistence à l'intérieur et à l'extérieur des États membres de l'OCI. Il a également salué le rôle pionnier joué par l'Académie, en tant que référence juridique majeure pour la Oumma, qui vise à réaliser l'harmonie scientifique et l'échange intellectuel entre les érudits de la Oumma. Il a également exprimé son souhait de renforcer les relations de partenariat et de coopération entre son ministère et l'Académie en signant un accord de coopération dans les prochains jours. Il a conclu son discours en donnant un aperçu détaillé des activités et des programmes du ministère, qui dans plusieurs de ses objectifs sont communs avec ceux de l'Académie, notamment en ce qui concerne la correction des idées fausses et le rejet du fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme sous toutes ses formes. Pour sa part, le Secrétaire Général a exprimé ses profonds remerciements à S.E. le Ministre pour l'accueil chaleureux. Il a également fait

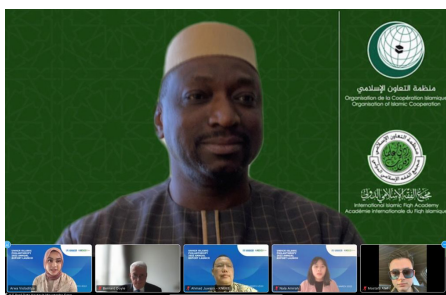


part de l'appréciation de l'Académie pour l'intérêt majeur que porte la République islamique du Pakistan depuis sa fondation, et a fait l'éloge des initiatives des dirigeants distingués du Pakistan dans la promotion de l'action islamique commune et la défense de l'Islam et des musulmans dans le monde, en particulier les communautés musulmanes vivant en dehors du monde musulman. En outre, il a réitéré la profonde appréciation de la Oumma et des communautés musulmanes pour l'initiative historique présentée par la République islamique du Pakistan pour combattre le phénomène de l'islamophobie. Cette initiative a conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à déclarer le 15 mars comme Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Il a également profité de cette occasion pour exprimer l'appréciation de l'Académie pour les efforts du gouvernement pakistanais dans la défense des droits des communautés musulmanes dans les pays voisins, en soulignant en particulier

le succès à persuader les pays voisins de respecter les sentiments des musulmans, en particulier en ce qui concerne leur droit d'enterrer leurs morts pendant la pandémie du coronavirus dans la manière déterminée par les enseignements de l'Islam. Il a ensuite présenté un aperçu complet de la vision, de la mission et des objectifs de l'Académie, soulignant à cette occasion la volonté de l'Académie d'établir des relations de partenariat et de coopération exemplaires avec les institutions et centres scientifiques et religieux du Pakistan. A l'issue de la réunion, les deux personnalités ont convenus de coordonner leurs efforts et leurs visions en vue de contribuer au soutien intellectuel et religieux à l'actuelle gouvernement afghan dans les jours à venir, ils ont ensuite échangé des souvenirs. Ont participé à la réunion du côté pakistanais, le secrétaire général du ministère, le conseiller spécial du Ministre et du côté de l'Académie, Mme Sarah Amjad Hussein, directrice des affaires familiales et féminines à l'Académie, et M. Amjad Ibrahim Al-Mansi, chef de division de protocoles à l'Académie.



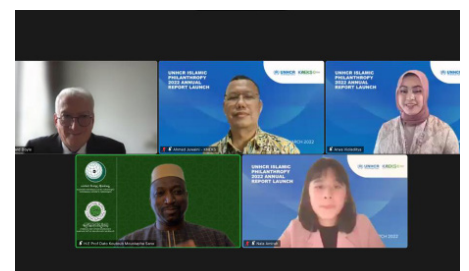
Le Secrétaire Général prend part au lancement du rapport annuel de l'action caritative islamique pour l'année 2022 du HCR



Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en coopération avec le Comité national indonésien pour l'économie et le financement islamiques à Jakarta, a organisé le mercredi 20 Cha'ban 1443 correspondant au 23 mars 2022, un réunion-débat en ligne, afin de lancer le rapport annuel du HCR sur le travail caritatif islamique et son rôle dans l'atténuation des souffrances des réfugiés et des personnes déplacées afin de poursuivre l'appel aux philanthropes pour qu'ils prennent soin de ce segment de la société en profitant des outils de financement social islamique représentés dans la zakat, aumônes et dons, qui jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'époque actuelle. Dans une intervention de S.E. Prof. Koutoub

Moustapha Sano, le Secrétaire Général de l'Académie, a souligné l'importance de traiter la question des réfugiés et des personnes déplacées comme une question humanitaire en premier lieu, et par conséquent, elle transcende les religions et les croyances, ainsi que les considérations sociales et économiques, ce qui en fait une grande attention et un grand soin très appréciés et recommandés, d'autant plus que la question de l'asile et du déplacement est directement liée à la question des objectifs suprêmes de la Charia que les religions divines appelaient à leur préservation et les considéraient parmi les intérêts nécessaires qui doivent être protégés et préservés de tout vice. L'objectif de la préservation de la vie est le premier de ces objectifs et le premier des intérêts nécessaires, car de cet objectif découle le devoir de préserver la dignité humaine des réfugiés et des personnes déplacées, en leur permettant d'obtenir une vie sainte qui leur convienne, et fournir des soins de santé appropriés et des infrastructures pour eux, leurs enfants et leurs conjoints, tels que des écoles, des cliniques, des puits, etc. Il a expliqué à cette occasion que l'Académie avait précédemment publié sa résolution historique n° 165, dans laquelle elle déclarait explicitement qu'il est permis par la Charia de dépenser des fonds de la zakat, des aumônes et des dons pour répondre aux besoins

des réfugiés et des personnes déplacées, comme cela correspond aux descriptions fixes des huit cas qui méritent la zakat. Ce sont les pauvres, les nécessiteux. En conséquence, les réfugiés et les personnes déplacées relèvent des catégories des pauvres et des nécessiteux. Donc, il est permis dans la charia de les aider à partir des fonds de la zakat, tout comme il est permis de les aider à partir d'autres fonds de dons et d'aumônes tels que les testament et les dons pour soulager leurs souffrances et en solidarité avec eux dans leur malheur et leurs conditions difficiles. A la fin de l'événement, il a répondu aux questions qui lui ont été posées, soulignant la disponibilité de l'Académie d'apporter un soutien charitatif et intellectuel à toutes les activités et programmes du HCR visant à collecter des dons et l'aumône pour les réfugiés et les personnes déplacées.



L'AIFI et le Conseil de la Pensée islamique signent un accord de coopération à Islamabad

Dans le cadre des efforts continus de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI) pour renforcer la coopération et le partenariat avec les hautes autorités responsables de la gestion des affaires religieuses au sein des États membres de l'OCI, et de son désir de coordonner les efforts visant à améliorer l'intégration des connaissances et l'échange intellectuel entre les savants de la Oumma; en tant que la suprême référence jurisprudentielle des États membres de l'OCI, et en reconnaissance du rôle central joué par le Conseil de la pensée islamique au Pakistan, en tant que référence juridique suprême pour la République islamique du Pakistan dans le domaine de l'orientation, de la rectification et de la rationalisation, de la promotion de la méthode de modération et de la diffusion d'une culture de tolérance, d'harmonie et de coexistence pacifique, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, et sa délégation ont tenu une réunion avec le Conseil de la pensée islamique le jeudi 21 Chabane 1443 correspondant au 24 mars 2022, au siège du Conseil à Islamabad. Au nom du Président du Conseil, S.Em. Prof. Qibla Ayaz, Prof. Dr. Hafez Ikram al-Haq, Secrétaire du Conseil, a souhaité la bienvenue à la délégation. Il a également exprimé son aspiration à renforcer les liens de coopération et de coordination entre les deux institutions qui ont un partenariat. Il a ensuite présenté un aperçu détaillé du Conseil, de son histoire, de sa mission, de ses objectifs et de ses membres, soulignant la volonté du Conseil d'embrasser au maximum les résolutions et recommandations de l'Académie, ainsi que la tenue de tables rondes et de séminaires spécialisés sur diverses questions et sujets d'intérêt commun. Il a conclu en exprimant les remerciements du Président du Conseil en particulier, et de tous ses membres en général, pour l'acceptation par l'Académie de signer un accord de coopération entre les deux institutions. Pour sa part, S.E. Prof. Sano, le Général de l'Académie, a exprimé ses profonds remerciements pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à la délégation, louant les efforts intellectuels distingués et les réalisations pratiques appréciables accomplis par le Conseil au



cours des six dernières décennies. Il a également exprimé son grand plaisir pour la sagesse et le respect du principe de la liberté de religion et de choix ainsi que son engagement aux exigences de la citoyenneté. Il a souligné, par ailleurs, qu'il s'agit là d'une mise en œuvre responsable de la Charte de Médine qui comprenait des principes sobres, des valeurs claires et des fondements nobles pour les piliers d'une citoyenneté globale qui englobe tous les citoyens indépendamment de leurs religions, croyances et sectes. D'autre part, il a saisi cette occasion pour exprimer les grands remerciements de l'Académie aux dirigeants pakistanaïes pour leur défense continue des droits et des intérêts des musulmans du monde entier, les félicitant, en particulier, pour les efforts historiques bénis qui ont culminé il y a quelques jours, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 15 mars de chaque année comme la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Aussi il a salué leur soutien continu à l'Académie depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Entre-temps, il a noté que l'Académie est tout à fait prête à renforcer la coopération et la coordination avec les institutions et les centres scientifiques et religieux, en particulier le Conseil et le Ministère, afin d'organiser des séminaires scientifiques spécialisés et de tenir des conférences internationales visant à formuler un plan d'action intégré pour lutter contre le phénomène de l'islamophobie de manière systématique, scientifique et pratique, et rejeter le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme. Enfin, il a accueilli chaleureusement la signature

d'un accord de coopération et de partenariat entre l'Académie et le Conseil à la fin de la réunion, expliquant que cet accord représente un renouvellement des relations de coopération existantes entre les deux institutions, et que sa signature aujourd'hui vise à élever ces relations à un niveau plus organisé et planifié, et à mettre en œuvre ses termes et articles. Par la suite, les deux parties ont échangé des idées sur diverses questions et sujets d'intérêt pour les musulmans dans la région de l'Asie du Sud, en particulier en Afghanistan, et ont convenu de coopérer et de coordonner afin de permettre à l'Académie de mettre en œuvre la décision de l'OCI, qui demande à l'Académie de conduire la délégation de savants de la Oumma pour visiter l'Afghanistan en vue d'échanger avec les nouvelles autorités afghane sur les questions de la modération et la tolérance interreligieuse. La réunion a été conclue par la signature d'un accord de coopération, inaugurant une nouvelle phase de coopération étroite et de coordination entre les deux institutions. La délégation de Son Excellence a été composée de Mme Sarah bint Amjad Hussein, directrice des affaires familiales et féminines de l'Académie, et de M. Amjad Ibrahim Al-Mansi, chef de division protocoles. Il convient de mentionner que le Conseil de la pensée islamique est un organe fédéral suprême créé en 1962 pour fournir des conseils juridiques au gouvernement et au parlement. Ses tâches les plus importantes sont de proposer des lois conformes au Coran et à la Sunna au Parlement et aux conseils régionaux; de conseiller et de répondre au Parlement, au Premier ministre et aux gouverneurs provinciaux sur toute question qui lui est soumise et sur le fait que la loi proposée est ou non contraire aux enseignements de l'Islam.



Le Représentant permanent de l'Afghanistan visite l'AIFI



S.E. l'Ambassadeur Dr Shafiq Samim, Représentant permanent de la République islamique d'Afghanistan auprès de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a rendu visite au Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, le lundi 04 Chabane 1443 correspondant au 07 mars 2022, au siège du Secrétariat général de l'Académie à Djeddah. Il a remercié S.E. Le Secrétaire Général pour l'accueil chaleureux, ainsi pour les changements

Représentant permanent de la République islamique d'Afghanistan auprès de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a rendu visite au Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, le lundi 04 Chabane 1443 correspondant au 07 mars 2022, au siège du Secrétariat général de l'Académie à Djeddah. Il a remercié S.E. Le Secrétaire Général pour l'accueil chaleureux, ainsi pour les changements qualitatifs et les développements dont l'Académie a connu depuis sa nomination à la tête du Secrétariat. Il a ensuite évoqué la visite prochaine de la délégation de l'Académie en République islamique d'Afghanistan pour discuter avec les talibans et les autorités afghanes d'un certain nombre de questions et de sujets visant à promouvoir la cohésion sociale et la paix souhaitées pour le peuple afghan. Il a conclu en exprimant son aspiration au succès de cette visite et a confirmé son entière disponibilité à fournir toutes les facilités nécessaires. De son

côté, S.E.M, le Secrétaire Général de l'Académie, a souhaité la bienvenue à son invité et l'a remercié pour cette visite, qui témoigne de l'appréciation que Son Excellence et la Représentation afghane ont pour l'Académie, et souligne la volonté sincère de renforcer les relations de coopération entre le Secrétariat Général de l'Académie et les institutions scientifiques et religieuses d'Afghanistan, tout en faisant l'éloge du haut niveau scientifique. Il a également confirmé que l'Académie est tout à fait prête à mettre à disposition toutes ses capacités scientifiques pour aider l'Afghanistan et le peuple afghan à répandre la modération, à établir une culture de tolérance et de coexistence, et à rejeter toutes les formes de violence, d'extrémisme et de radicalisation. Ont assisté à la réunion, Dr Abdul Qahir Qamar, directeur de la recherche et des études de l'Académie, et M. Mourad TLiLi, conseiller du secrétaire général de l'Académie des médias et des relations publiques.

Le Directeur général du Cabinet et Conseiller principal de l'OCI visite l'AIFI

Dans le cadre du renforcement de la coopération et de la coordination entre le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et ses affiliés, Dr. Mohammed Adam Kalbo, Directeur Général du Cabinet et Conseiller principal du Secrétaire Général de l'OCI, a visité le siège du Secrétariat Général de l'Académie à Djeddah le mercredi 06 Chabane 1443 correspondant au 09 mars 2022. A son arrivé, arrivée, il a été accueilli par S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, qui l'a remercié pour cette première visite à l'Académie depuis sa prise de fonction en tant que Directeur Général du cabinet du SG de l'OCI. Il a également exprimé la gratitude de l'Académie et sa grande appréciation pour les soins généreux et le soutien continu qu'elle reçoit du Secrétaire Général de l'OCI. A cet égard, il a noté le désir de l'Académie de mobiliser toutes ses capacités pour mettre en œuvre les directives et les initiatives du Secrétaire Général de l'OCI visant à promouvoir celle-ci, ses branches et ses organes spécialisés, et à élever ses performances vers l'assurance qualité et la perfection. Pour sa part, Dr. Kalbo a transmis les salutations du Secrétaire Général de l'OCI au Secrétaire Général de l'Académie, saluant les développements qualitatifs et les changements intervenus au sein du Secrétariat Général de l'Académie sous la direction du Prof. Sano, en réitérant le soutien du Secrétaire Général de l'OCI à l'Académie, qui est l'un des organes les plus importants de l'OCI qu'il chérit et se targue de son rôle cruciale dans la présentation modérée de la Charia, la promotion et la diffusion de l'approche de la modération, de la tolérance et de la coexistence dans le monde musulman et au-delà. Il a également exprimé la volonté de l'OCI de fournir un soutien logistique au Secrétariat



mettre en œuvre ses activités, programmes et projets de sensibilisation au sein des États membres, en particulier dans les zones de conflit et de discordes internes, en raison de l'adoption d'une idéologie extrémiste et du terrorisme par certains habitants de ces régions, ce qui oblige l'Académie à jouer un rôle primordiale dans la correction des idées fausses sur les valeurs, les principes et les enseignements de l'Islam, et dans la lutte contre les idées qui alimentent l'intolérance, l'extrémisme et le fanatisme. D'autre part, il assuré son hôte que, conformément aux directives du Secrétaire général de l'OCI, l'Académie organisera bientôt une série de séminaires spécialisés et d'ateliers spéciaux dans les pays du Sahel, axés sur la promotion de la modération, la diffusion d'une culture de tolérance et de coexistence et la lutte contre les principes et le discours de la pensée extrémiste et du terrorisme. Cela se fera en coopération et en coordination avec certaines d'institutions et de centres scientifiques et universitaires de premier plan sur le continent africain, tels que l'Union des savants africains, l'Université internationale d'Afrique et le Conseil suprême des affaires islamiques de la République du Tchad, avec lequel l'Académie signera un

accord de coopération et de partenariat dans les prochains jours. Par ailleurs, il a informé son hôte des récentes dispositions prises par la délégation de savants de l'Académie, qui se rendra en République Islamique d'Afghanistan dans les prochains jours, afin de rencontrer la nouvelle autorité afghane pour discuter d'un certain nombre de sujets et de questions d'intérêt pour les musulmans d'Afghanistan, notamment les questions de tolérance, d'éducation des jeunes filles et de participation des femmes afghanes aux efforts de construction et de développement du pays, notant que la délégation est tout à fait prête à effectuer cette visite dès que la directive du le Secrétaire général de l'OCI sera émise. Il convient de noter que la visite de la délégation de savants de l'Académie en Afghanistan est l'une des recommandations de la dernière réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OCI qui s'est tenue à Islamabad il y a quelques mois. Depuis lors, l'Académie a commencé à contacter plusieurs érudits de la Oumma, dignes de confiance et accomplis, pour qu'ils se joignent à la délégation. à la fin de la réunion, Son Excellence a accompagné son hôte pour visiter les départements et divisions du Secrétariat Général de l'Académie.



Le Consul Général de la République du Soudan visite l'Académie

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI), a reçu S.E.M. Yasser Ahmed Siddiq, Consul Général par intérim de la République du Soudan en Arabie Saoudite le mercredi 06 Chabane 1443 correspondant au 09 mars 2022, au siège du secrétariat général de l'Académie à Djeddah. Son Excellence a souhaité la bienvenue à son honorable invité et l'a remercié pour sa visite et a exprimé sa gratitude et son appréciation à la République du Soudan pour ses soutiens à l'Académie depuis sa création jusqu'à nos jours. Il a ensuite donné à Son Excellence un bref aperçu des activités de l'Académie et des développements dont elle a été témoin au cours de la période récente, notant le souci de l'Académie d'adhérer à la méthode de modération et de diffuser la culture de modération, de tolérance et de coexistence dans le monde, ainsi que sa poursuite incessante de l'unité de position et de la Oumma. Son Excellence a également salué les services exceptionnels fournis par la République du Soudan grâce aux contributions de certains de ses savants les plus éminents, en premier plan le principal juriste malikite S.E.M. Cheikh Rafik al-Dharir, ancien membre de l'Académie, et S.E. Dr Ahmed Khaled Babakr, ancien secrétaire général de l'Académie, et bien d'autres. Son Excellence a conclu en exprimant ses remerciements et sa gratitude à l'Académie



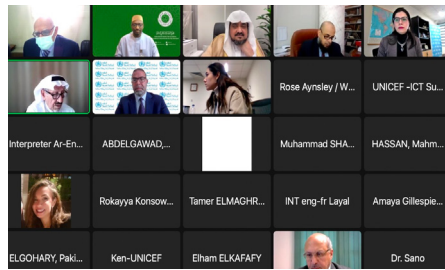
soudanaise du Fiqh islamique, qui a signé un accord de coopération avec l'Académie il y a des mois, soulignant l'importance de cet accord car il comprend un plan d'action et un suivi sur les aspects de coopération, de communication, et la coordination entre les deux institutions. En attendant, le Secrétaire général de l'Académie salue l'idée de signer un accord de partenariat et de coopération avec les prestigieuses institutions académiques du Soudan, telles que l'Université internationale d'Afrique. Pour sa part, S.E. l'Ambassadeur a exprimé son plaisir et son honneur de visiter l'Académie exprimant sa gratitude au Secrétaire Général pour le bon accueil et la réception, soulignant son désir d'établir des relations solides et durables avec l'Académie et d'en tirer profit au service de nombreuses questions qui concernent le Soudan et le monde musulman en général. Son Excellence a également exprimé son admiration et son appréciation pour les développements importants

dont l'Académie a été témoin à tous les niveaux depuis que Son Excellence a pris ses fonctions de Secrétaire général de l'Académie, en particulier les relations de partenariat et de coopération qui se construisent constamment avec les anciens et bien établis institutions juridiques et scientifiques du monde musulman. Son Excellence a également ajouté qu'il espère que le Ministre soudanais des Awqaf et des Affaires religieuses rendra visite à l'Académie lors de sa prochaine visite officielle au Royaume d'Arabie saoudite en guise d'expression sincère du gouvernement soudanais sur le statut de l'Académie et en reconnaissance de ses efforts à répandre la modération et la tolérance. La rencontre s'est déroulée en présence du Dr Abdel Fattah Abnauf, directeur du Département de la coopération internationale et de la planification à l'Académie, et de M. Mourad Tlili, conseiller du Secrétaire général pour les médias et les relations publiques à l'Académie.



Le Secrétaire Général appelle les musulmans à se conformer aux instructions des autorités sanitaires sur le Covid-19 pendant le Ramadan

Le Groupe consultatif islamique a organisé une discussion virtuelle sur les pratiques sûres pendant le mois sacré du Ramadan, le mardi 12 Chabane 1443 correspondant au 15 mars 2022, avec la participation de érudits de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), d'Al-Azhar al-Charif, de médecins et d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Bureau régional pour le Moyen-Orient, de l'UNICEF, du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge internationale. Le comité d'organisation a entamé la discussion en présentant un rapport détaillé sur l'état de la pandémie émergente du coronavirus, saluant les efforts des diverses organisations sanitaires régionales et internationales pour lutter contre la pandémie. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a parlé du rôle de la Charia dans la protection de la santé de l'individu et de la société en général et pendant le mois sacré du Ramadan en particulier pendant cette pandémie. Il a commencé par dire que le terme « Charia » n'a pas besoin d'être complété par le mot « islamique », car la Charia signifie toutes les dispositions prescrites par Allah, qu'il s'agisse de systèmes de croyance, de dispositions pratiques ou d'éthique, ces dispositions sont toutes islamiques, et ne peuvent pas être anti-islamiques, ce qui signifie qu'il n'y a pas de loi non-islamique ! Par conséquent, l'ajout du mot « islamique » au terme « Charia » est une erreur d'appellation et une erreur courante. Son Excellence a ensuite montré que la Charia est destinée à protéger l'individu et la société dans leurs religions, leur famille, leur richesse et leur intellect. La préservation de ces valeurs est l'un des piliers nécessaires dont dépend la vie. Son Excellence a également souligné que la préservation de la vie est la première et la plus importante de ces cinq nécessités. Par conséquent, des efforts concertés doivent être déployés pour les protéger, conformément aux instructions émises par les autorités sanitaires spécialisées du monde entier. Son Excellence a également



averti que le mois sacré du Ramadan est l'une des occasions les plus importantes à saisir pour se protéger et l'approprier dans le cadre d'un régime alimentaire distinct consistant à réduire la consommation de nourriture et de boisson en quantité et en qualité. Cela signifie que le mois de Ramadan est une occasion de se débarrasser de l'excès de poids en réduisant la nourriture et les boissons, de diminuer le cholestérol, des graisses et autres substances nocives pour la santé. Parallèlement, Son Excellence a souligné les mauvaises habitudes dans lesquelles beaucoup d'entre nous sont impliqués pendant le mois de Ramadan où la demande de marchés et de magasins augmente, ainsi que la demande de grandes quantités de nourriture. Ceci est sans aucun doute en contradiction flagrante avec l'objectif suprême de la Charia du mois de Ramadan, à savoir la nécessité pour un musulman de ressentir les conditions de vie difficiles des pauvres et des nécessiteux qui n'ont rien à manger ou à boire. Son Excellence a donc appelé à faire une révision à ses habitudes et à leur remplacement par un redoublement de la charité, de la bonté envers les pauvres et les nécessiteux au cours de ce mois, ainsi qu'à la nécessité de consommer moins de nourriture et de boissons. Son Excellence a ensuite abordé l'importance de se conformer à toutes les instructions et précautions sanitaires émises par les autorités chargées de la lutte contre la pandémie de CORONA dans le monde, soulignant que la pandémie existe toujours parmi nous jusqu'à ce moment, puisque l'OMS n'a pas

annoncé sa fin. Donc, nous devons unir nos forces pour continuer à lutter contre cette pandémie et nous en débarrasser en respectant les instructions, les précautions et les exigences, soulignant que l'engagement responsable envers des pratiques plus sûres mentionnées dans les instructions adoptées pour les aliments, les boissons et les produits sanitaires permettrait d'atteindre l'objectif d'auto-préservation et l'application de la maxime « ne pas blesser ni être blessé ». Son Excellence a conclu son discours en appelant tous les musulmans du monde à se conformer à toutes les autres instructions, précautions et exigences émises par les autorités sanitaires de leur pays, en signe d'obéissance à Allah et à son Messenger, PSSS, ainsi qu'aux gouvernants. D'autre part, la table ronde a été suivie par Dr Mohammed Mustafa Shoaib, responsable de l'Observatoire des Fatwas et des Révisions de l'Académie. Il a abordé le sujet des « Fatwas et Résolutions de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique sur la vaccination pendant le Ramadan, et la légitimité des vaccins anti-Covid-19 et leur importance dans la Charia », et Dr. Abdul Qahir Qamar, directeur du département de la recherche, des études, des encyclopédies, de la traduction et de l'impression et membre du comité exécutif du Groupe consultatif islamique, a également prononcé un discours sur l'importance d'adhérer aux mesures préventives pendant le mois de Ramadan et l'Aid al-Fitr, et de faciliter l'accès des jeûneurs aux vaccins pendant le mois sacré. Le panel a été animé par S.E. Dr. Yaqoub Al Mazroui, président du comité exécutif du Groupe consultatif islamique. Il convient de noter que le Secrétariat général de l'Académie a émis une fatwa sur la permissibilité de prendre les vaccins disponibles contre le Covid-19 et les injections cutanées et musculaires de la personne qui jeûne le jour du Ramadan, en réponse à une question du Comité exécutif du Groupe consultatif islamique, qui sera distribuée aux États, aux ministères de la santé, aux organisations sanitaires et aux organismes officiels des États membres de l'OCI.

Le Représentant permanent de la Libye rencontre le Secrétaire général de l'AIFI



Le Secrétaire Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI), S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, a reçu S.E. l'Ambassadeur Kamal Bashir Aribi Dahan, Représentant Permanent de l'Etat de Libye auprès de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), le dimanche 10 Chabane 1443 correspondant au 13 mars 2022, dans son bureau au Secrétariat Général de l'Académie à Djeddah. Son Excellence a exprimé ses sincères remerciements au Secrétaire Général pour le bon accueil, et sa gratitude pour leur deuxième en deux mois environ, louant l'accueil que lui a réservé Son Excellence afin de continuer à discuter du renforcement du rôle important de l'Etat de Libye dans l'avancement de l'Académie,

et de lui permettre de remplir pleinement sa mission. Pour ce faire, M. l'Ambassadeur a réitéré à Son Excellence la disponibilité de la Représentation permanente de l'Etat de Libye à apporter un soutien moral et financier à l'Académie à tous les niveaux. Il a également évoqué les prochaines visites à l'Académie de certaines personnalités religieuses libyennes dans un avenir proche dans le cadre du renforcement de la coopération et de la coordination entre l'Académie et les institutions et centres religieux et scientifiques dans les États membres de l'OCI. Pour sa part, le Secrétaire Général de l'Académie a souhaité la bienvenue au Représentant Permanent et l'a remercié pour cette visite qui témoigne de la généreuse attention dont bénéficie l'Académie de la part de la Représentation Permanente de l'Etat de Libye en particulier et des institutions religieuses et scientifiques officielles de Libye en général. Son Excellence a également salué toutes les formes de communication, de coordination et de coopération avec les institutions libyennes afin de servir les musulmans de l'Etat de Libye. Son Excellence a également salué le rôle prépondérant du Représentant Permanent dans le renforcement des relations de coopération, de partenariat

et de coordination entre l'Académie et les principales institutions et centres scientifiques de l'Etat de Libye. Son Excellence a également profité de l'occasion pour remercier l'Etat de Libye pour le versement de sa contribution annuelle au budget de l'Académie et pour son empressement à payer tous les arriérés dans les meilleurs délais. La réunion s'est déroulée en présence de M. Mohamed Mondher El-Chouk, directeur des affaires du cabinet et des protocoles de l'Académie, de M. Mohamed Adnan Al Fehri, directeur des affaires administratives et financières de l'Académie, et de M. Mourad TLiLi, conseiller du Secrétaire général de l'Académie pour les médias et les relations publiques.



17ème Réunion mensuelle du Personnel de l'AIFI



Dimanche 03 Cha'ban 1443 correspondant au 06 mars 2022, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI), a présidé la 17ème assemblée générale mensuelle des employés de l'Académie. Il a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue au personnel, en les remerciant pour leur présence régulière aux assemblées générales périodiques en raison de leur impact direct sur les résultats et la qualité du travail à l'Académie. Il a ensuite évoqué sa participation à la deuxième Conférence africaine

sur la promotion de la paix dans les sociétés, organisée par le Forum de la paix d'Abou Dhabi du 8 au 10 février à Nouakchott. En marge de sa participation, il a tenu un certain nombre de réunions de haut niveau avec S.E. le Premier Ministre mauritanien, S.E. le Ministre mauritanien des Affaires étrangères, et S.E. le Ministre mauritanien des Affaires islamiques et d'Enseignement Originel. Il a signé avec ce dernier un accord de partenariat stratégique et de coopération entre le Ministère et l'Académie. Comme il est de coutume dans ce type de réunion, Son Excellence a donné l'occasion à tous les employés d'exprimer leurs opinions et observations sur l'avancement des travaux à l'Académie, en plus de recevoir leurs suggestions constructives. Il a écouté avec intérêt et attention les commentaires, suggestions et questions de nombreux employés,

y a répondu par des réponses adéquates et satisfaisantes, et a appelé chacun à continuer de faire preuve d'un esprit de coopération, de synergie et de fraternité, et à faire le maximum d'efforts pour accomplir tout le travail de l'Académie de la manière requise. La réunion a pris plusieurs décisions dont les plus importantes sont :

- Confier à la Direction des Affaires Administratives et Financières d'étudier la possibilité d'étendre le réseau de couverture maladie des agents du Secrétariat Général de l'Académie, afin d'améliorer la qualité des soins qui leur sont dispensés.
- Installer des caméras de surveillance aux entrées et sorties du siège du Secrétariat Général de l'Académie dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité nécessaire aux employés.
- Obtenir la copie numérique principale de l'Encyclopédie de Zayed à réimprimer dès que possible.

33ème Réunion Périodique des Chefs de Division

Le Secrétaire Général de l'Académie, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, a présidé la trente-troisième réunion périodique des chefs de division le jeudi 14 Chabane 1443 correspondant au 17 mars 2022. Au début de la réunion, il a souhaité la bienvenue aux chefs de division, les remerciant de leur participation régulière à ces importantes réunions périodiques qui traitent des nouveaux sujets de l'Académie et les discutent, en plus du suivi des activités et des programmes mis en œuvre. Ensuite, Son Excellence a parlé des souffrances que l'État afghan subit au niveau international et cherche à résoudre les problèmes intellectuels et religieux en formant une délégation des erudits de l'Académie

position correcte de la charia sur les questions pour visiter l'Afghanistan afin de clarifier la contemporaines telles que le droit des deux sexes à l'éducation, la participation des femmes aux efforts de développement, de construction et de renaissance, l'importance d'adhérer à l'approche de la modération, la diffusion d'une culture de modération, de tolérance et de coexistence, et d'autres questions. La réunion a ensuite discuté des points des décisions précédente. Plusieurs décisions ont été émises, dont les plus importantes sont :

- Préparer un plan de travail pour collecter et rédiger les CV des membres et experts de l'Académie.

- Republier la section (Ramadaniyat) sur le site web de l'Académie, y compris les résolutions de l'Académie relatives au jeûne et au mois béni du Ramadan.
- Réviser de la fatwa sur les vaccinations et leur éligibilité pendant le jour du Ramadan, et la publier sur le site de l'Académie.



34ème Réunion périodique des Chefs de Division

Jeudi 28 Chaaban 1443 correspondant au 31 mars 2022, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), a présidé la trente-quatrième réunion périodique des chefs de division, au siège du Secrétariat Général à Djeddah. Au début de la réunion, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux chefs de division, les remerciant pour leur présence régulière à ces importantes réunions périodiques qui traitent des nouveaux sujets de l'Académie et les mettent en discussion, en plus de faire le suivi des mis en œuvre des activités et des programmes, puis Son Excellence a parlé de l'événement conjoint organisé en coopération entre l'Académie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, intitulé «La philanthropie islamique et son impact : partenariats durables et solutions pratiques». L'événement a marqué le lancement du rapport annuel du HCR sur le travail caritatif islamique. Le rapport a souligné l'impact des contributions de la zakat et de l'aumône reçues par le Fonds de la zakat pour les réfugiés du HCR sur



la vie de milliers de réfugiés et de familles déplacées à l'intérieur du pays en 2021. L'Académie a joué un rôle important dans les réalisations accomplies dans le domaine du travail caritatif islamique au cours du passé année pour le HCR par le biais de fatwas qui soutiennent les mécanismes de travail du Fonds de la Zakat pour les réfugiés, en permettant la distribution de la zakat ou d'une partie de celle-ci aux réfugiés pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées dans la région et

dans le monde, comme l'un des groupes les plus nécessiteux afin de faire progresser l'être humain et de préserver sa dignité. La réunion a discuté des points des décisions précédentes, et a émis des nouvelles décisions, dont les plus importantes sont :

- Préparer un rapport sur la tenue d'un symposium sur l'organisation du travail caritatif islamique et les questions (immigration, asile et déplacement) en vue de publier une résolution de l'Académie à cet effet.
- Publier les discours d'ouverture et de clôture des anciennes sessions et symposiums sur le site officiel de l'Académie.
- Traduire les biographies des membres de l'Académie préparées pour le bulletin en anglais et en français.
- Recueillir un nombre approprié de recherches soumises aux sessions de l'Académie sur des sujets d'actualité importants afin de les éditer, les imprimer et les publier parmi les publications de l'Académie.

69ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI), a présidé la 69ème réunion hebdomadaire des directeurs des départements le mardi 05 Chabane 1443 correspondant au 08 mars 2022, au siège du Secrétariat Général de l'Académie à Djeddah. Au début de la réunion, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur présence et leur participation, puis Son Excellence a évoqué la visite officielle qu'il effectuera en Afghanistan avec une délégation des savants de haut niveau de l'Académie pour rencontrer la nouvelle autorité afghane afin de dialoguer avec elle, et de rappeler les préceptes islamiques liés à un certain nombre de questions contemporaines telles que le droit des deux sexes à l'éducation, la participation des femmes aux efforts de développement, de reconstruction et de renaissance, l'importance

d'adhérer à l'approche de la modération, de diffuser une culture de modération, de tolérance et de coexistence, et d'autres questions qui préoccupent les musulmans de cet honorable pays. Son Excellence a également parlé de l'importance de commencer les préparatifs pour la tenue de la prochaine session de l'Académie à Djeddah, en coopération avec les partenaires stratégiques de l'Académie et de communiquer avec les organisations d'intérêt commun concernant le soutien financier pour sa tenue. La réunion a ensuite discuté des points des décisions émises par la réunion précédente, et a émis plusieurs nouvelles décisions, dont les plus importantes sont :

- Prise de contact avec les érudits de l'Académie choisis pour participer à la délégation de l'Académie en Afghanistan pour rencontrer les autorités afghanes.

- Préparer un aperçu global des coûts de la tenue de la prochaine session de l'Académie à Jeddah, en Arabie Saoudite.
- Obtenir une autorisation et une licence pour la distribution du livre des résolutions en arabe et en anglais par les autorités compétentes.
- Soumettre un rapport détaillé concernant l'entretien complet des véhicules de l'Académie afin de déterminer l'étendue du besoin de nouveaux véhicules.



70ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a présidé la soixante-dixième réunion hebdomadaire des directeurs des départements le lundi 11 Chabane 1443 correspondant au 14 mars 2022. Au début de la réunion, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux directeurs et les a remerciés pour leur participation, puis Son Excellence a exprimé ses sincères condoléances et sa sympathie à l'occasion du décès de la sœur de SAR Prince Khalid Al-Faisal, Conseiller du Gardien des Deux Saintes Mosquées, Gouverneur de la région de Makkah, SAR Princesse Noura bint Faisal bin Abdul Aziz Al Saud – qu'Allah ait pitié d'elle –, suppliant le Tout-Puissant de bénir la défunte de Sa miséricorde et de Son contentement et de demeurer dans Ses vastes jardins, et d'inspirer à l'honorable famille royale patience et réconfort. Son Excellence a ensuite parlé de la visite d'une délégation de l'Académie en Afghanistan, prévue dans les prochaines semaines avec un groupe de



certain érudits afin de discuter des questions chariatiques qui préoccupent l'Académie. Son Excellence a également parlé de sa visite prévue au Pakistan, au cours de laquelle il rencontrera un certain nombre de responsables dans le but de renforcer les relations et de conclure des accords de coopération conjoints entre l'Académie et les autorités compétentes. La réunion a ensuite discuté des points des décisions précédentes, et a émis plusieurs nouvelles

décisions, dont les plus importantes sont :

- Préparer des lettres d'appel le soutien du Fonds Waqf de l'Académie aux chefs et administrateurs des Conseils de la Charia des banques islamiques à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume d'Arabie saoudite.
- Envoyer une lettre de condoléances à SAR Prince Khalid Al-Faisal, à l'occasion du décès de sa sœur, et à SAR le Prince Bandar bin Khalid Al Saud, Secrétaire général de la Fondation caritative du Roi Faisal, à l'occasion du décès de sa mère.
- Préparer un rapport détaillé sur le contenu des données et des recommandations des séminaires scientifiques qui se sont tenus l'année dernière, afin de vérifier ce qui a été mis en œuvre de ces recommandations.
- Commencer la réimpression de l'encyclopédie des Maximes du Fiqh » dans un nouveau design avec une maison d'édition.

71ème Réunion hebdomadaire des Directeurs de Département



L'Académie a tenu sa 71ème réunion hebdomadaire des directeurs de département, le lundi 25 Cha'ban 1443, correspondant au 28 mars 2022, sous la direction de S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie. Au début de la réunion, il a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur participation continue aux réunions hebdomadaires, soulignant à nouveau l'importance de ces réunions au cours desquelles des discussions ont lieu sur diverses questions de l'Académie afin de prendre des décisions à leur sujet. Il a ensuite parlé de sa récente visite en République islamique du Pakistan, à laquelle il

a participé avec une délégation de l'Académie à la 48ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue à Islamabad. Il a également salué les efforts distingués du Pakistan dans l'organisation de cette session, exprimant ses remerciements pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux. Il a également rencontré, au cours de sa visite, le ministre fédéral des affaires religieuses et de l'harmonie interconfessionnelle du Pakistan, le Dr Noor Al-Haq Qadri, qui a salué les efforts remarquables de l'Académie et son rôle important dans la diffusion et la promotion d'une culture de pondération. La visite s'est également réjouie de renforcer les relations de partenariat et de coopération entre son ministère et l'Académie en signant un accord de coopération avec le Conseil de la Pensée islamique au siège du Conseil dans la capitale, Islamabad. Cet accord vise à renforcer le liens de coopération et de coordination entre les deux institutions qui entretiennent d'anciennes

relations de partenariat. La réunion a ensuite discuté des décisions émises par la réunion précédente, et a pris plusieurs nouvelles décisions, dont les plus importantes sont :

- Préparer une lettre de remerciements et d'appréciation au Premier ministre du Pakistan pour les efforts bénis que le Pakistan a déployés pour obtenir l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter le 15 mars de chaque année comme Journée internationale de Lutte contre l'Islamophobie.
- Préparer une lettre de remerciements et d'appréciation au Ministre pakistanais des affaires religieuses, et au Président du Conseil de la pensée islamique pour l'accueil chaleureux et demander au Président du Conseil de nommer un membre pour les représenter au Conseil de l'Académie.
- Contacter les traducteurs du livre des résolutions et recommandations et les rappeler de se tenir au délais du contrat de traduction.

Rayons de Lumière sur la Vie des Savants Vivants de l'Académie (1)

Quatre décennies se sont écoulées depuis que les dirigeants du monde musulman ont créé le plus grand organisme contemporain de l'Ijtihad collectif, dont les membres sont constitués de l'élite et des meilleurs érudits contemporains en matière de Charia, soutenus par des experts distingués en sciences naturelles, sociologie, économie et politique. L'objectif de cette organisme est d'étudier les problèmes de la vie contemporaine et de clarifier les dispositions juridiques sur les questions qui préoccupent les musulmans du monde entier, en partant des enseignements du Saint Coran, de la Sounnah; et des nobles objectifs du Législateur, et suivant l'approche des pieux prédécesseurs en matière de déduction et d'inférence, ainsi sur la base des maximes juridiques et jurisprudentielles qui se sont répandues à travers les générations. Avec l'aide d'Allah, cet organisme est devenu la

référence juridique majeure dans laquelle les États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et les communautés musulmanes se réfugient pour connaître les dispositions de la Charia sur les nouveaux défis de la vie ; car cette référence a émis des résolutions juridiques claires concernant les calamités, les mutations et les changements, et a adopté des recommandations scientifiques efficaces. Comme l'a dit un jour le bienheureux ascète Imam Abdullah Ibn Al-Mubarak : La science bénie est celle qu'on réfère à ses hommes. Le Secrétariat général de l'Académie estime qu'il est nécessaire de faire connaître aux générations futures le parcours de ces juristes et de ces éminents savants qui ont conclu lesdites belles résolutions, et recommandations claires, en commençant par ceux d'entre eux qui sont morts, qu'Allah ait pitié d'eux, et en concluant par ceux qui continuent à nous émerveiller par leurs efforts

brillants, qu'Allah les bénisse, afin que les nouvelles générations soient rassurées dans la justesse des résolutions et recommandations, car elles sont émises par de grands savants qui ont rempli les conditions de l'Ijtihad et l'éthique de l'ifta. Afin d'accomplir cette responsabilité intellectuelle, le Secrétariat général de l'Académie a décidé de consacrer un espace dans son bulletin mensuel pour présenter un bref aperçu sur les membres et experts de l'Académie en reconnaissance de leurs contributions, tout en priant Allah de leur accorder miséricorde et acceptation. Nous prions Allah de nous aider à achever ce travail dans les meilleurs délais ; nous ne voulons que réformer autant que nous le pouvons, et notre succès ne dépend que d'Allah, le Très Haut, le Très Grand.

Prof. Koutoub Moustapha Sano
Secrétaire général de l'Académie

Son Éminence Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid

Né en 1950 dans la ville de Buraidah à Qassim, en Royaume d'Arabie saoudite, S.E. Cheikh Dr. Saleh bin Abdullah bin Humaid a grandi, a appris le Saint Coran et a rejoint l'école primaire et secondaire de Buraidah, puis est venu à Makkah où il a rejoint l'école secondaire, puis la Faculté de Charia de l'Université du Roi Abdul Aziz à Makkah, où il a obtenu une Licence et une Maîtrise en Jurisprudence islamique. Puis enfin un doctorat de l'Université Umm Al-Qura. Son Excellence a été nommé membre du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique représentant le Royaume d'Arabie saoudite le 9 juillet 2007. La même année, il a été élu président du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique à l'unanimité. Son Excellence a occupé de nombreux postes scientifiques, administratifs et politiques importants, notamment en tant qu'enseignant à la Faculté de la Charia de l'Université Umm Al-Qura, chargé de cours, chef du département d'économie islamique, directeur du Centre



d'études supérieures, doyen du Collège de la charia pour les études supérieures, doyen du Collège de la charia dans la même université respectivement. Son Excellence a également été nommé vice-président des Deux Saintes Mosquées, et aussi président général pour les affaires des Deux Saintes Mosquées. Son

Excellence est le premier titulaire d'un doctorat à être nommé imam principal à la Grande Mosquée en 1403. Son Excellence a été nommé président du Conseil de la Choura en 1422, et président du Conseil judiciaire suprême en 1430 H et conseiller à la Cour royale saoudienne. Son Excellence a largement participé à des conférences, des séminaires et des conférences scientifiques et internationales à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume. Son Excellence est l'auteur de plusieurs livres, recherches et de conférences précieuses, notamment : Lever l'embarras selon la Charia islamique: ses Règles et Applications, la Jurisprudence Complète des Calamités, des Sermons de la Grande Mosquée: des conseils et des souvenirs, la réfutation des ambiguïtés autour des questions du vécu, le concept de sagesse dans la dawah, le foyer heureux et le désaccord entre les époux, l'Ijtihad collectif et son importance dans les calamités contemporaines, les origines du dialogue et son étiquette dans l'islam.

Son Éminence Prof. Dato Dr. Koutoub Moustapha Sano

Né le 10 avril 1966 dans la ville de Kankan en République de Guinée en Afrique de l'Ouest, S.E. Prof. Koutoub bin Moustapha bin Ibrahim Sano a reçu son éducation fondamentale à l'école Noor al-Islam et aux mains des cheikhs de la ville de Kankan. Il a ensuite étudié les sciences de la grammaire, de la morphologie, du hadith et du tafsir auprès de plusieurs cheikhs de la Grande Mosquée de Makkah. Il a obtenu un diplôme approfondi de la langue française (DALF) du ministère de l'Éducation nationale en France. Il a également obtenu une licence en jurisprudence et ses principes fondamentaux avec une excellente note avec les premiers honneurs de l'Université Roi Saud au Royaume d'Arabie saoudite où il a été le majeur de promotion. Il a ensuite obtenu un mastère dans le fiqh comparatif et ses fondements de la même université, puis un diplôme d'étude supérieure dans la banque et la finance islamique de l'université islamique internationale de Malaisie. Il a également obtenu un doctorat en philosophie (PhD) en droit de la même université avec une recommandation d'imprimer la thèse. Il a également obtenu un doctorat d'État en finance islamique avec une mention très honorable de l'Institut supérieur des fondements de la religion de l'Université Al-

Zaytuna en République tunisienne. Il a été nommé membre représentant de la République de Guinée auprès du Conseil de l'Académie pour en 2001. Il a occupé d'importantes fonctions académiques, administratives et politiques, notamment en tant que professeur de jurisprudence comparée et de ses fondements, de la finance islamique et des objectifs de la Charia pendant seize ans (1993-2009) à l'Université islamique internationale de Malaisie, directeur fondateur de l'Institut international pour l'unité de la Oummah islamique en Malaisie et directeur adjoint de l'Université islamique internationale de Malaisie pour les relations extérieures et l'innovation. Il a également été ministre des Affaires religieuses de la République de Guinée (2009-2011), ministre de la Coopération internationale (2011-2016), ministre des Affaires diplomatiques à la Présidence de la République et conseiller diplomatique du Président de la République (2016-2020), puis il a été nommé Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique. Il est l'auteur des livres et des recherches publiés en arabe, anglais et français, y compris un glossaire de la terminologie du fiqh et ses fondements, la conception de la fatwa, l'Ijtihad dans la compréhension du texte:

repères et règles, l'Ijtihad collectif souhaité à l'époque actuelle, les intérêts publics et leur applications contemporaines, l'encyclopédie du Hajj et de la Omra, l'investissement des épargnes selon la jurisprudence islamique, investissement selon la jurisprudence islamique: ses dispositions et règles, comment traiter les écoles de droit musulman, les droits et les devoirs de la femme musulmane etc.. Il a reçu la légion d'honneur du meilleur étudiant de l'Université Roi Saud et plus de 35 médailles d'or de la même université. il a également reçu le titre honorifique Dato de Sa Majesté le roi Ahmed Shah, ancien roi de Malaisie et sultan de État de Pahang.



Son Éminence Cheikh Ahmed bin Hamad bin Suleiman Al Khalili

Né en 1942, à Zanzibar en Afrique de l'Est, où son père a immigré du Sultanat d'Oman, et là où S.Em. Cheikh Ahmed bin Hamad bin Suleiman Al Khalili a commencé ses études du Noble Coran, des sciences religieuses et de langue arabe aux mains des érudits traditionnels. Cheikh Al-Khalili a déménagé au Sultanat d'Oman en l'an 1384H/1964G, et après son arrivée à Oman, il a travaillé comme enseignant dans le Wilayat de Bahla. Il a été nommé directeur des affaires islamiques au ministère des Awqaf et des affaires islamiques en 1393H/1974G, puis il a été nommé Moufti général du Sultanat en 1395H/1975G, avec le grade de ministre. Il occupe toujours ce poste à ce jour. Son Eminence a également été nommé membre représentant le Sultanat d'Oman auprès du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, depuis le 19 novembre 1984. Son Eminence a occupé de nombreux autres postes importants, en particulier en tant que Président du Conseil d'administration du Centre Sultan Qaboos pour la Culture islamique;

président honoraire du Collège des sciences de la Charia ; et président du Comité des publications du ministère du Patrimoine et de la Culture. Il a également travaillé en tant que membre d'un certain nombre d'institutions scientifiques à l'intérieur et à l'extérieur d'Oman, notamment en tant que membre du conseil d'administration de l'université de Nizwa à Oman, membre de la Fondation Al al-Bayt pour la pensée islamique en Jordanie, membre du conseil d'administration de l'université islamique internationale à Islamabad, au Pakistan, et membre du Conseil international pour la proximité des écoles islamiques en Iran. Son Eminence a publié plus de vingt livres sur l'interprétation, le culte, les fatwas, et a également participé à des recherches scientifiques dans des conférences et des symposiums spécialisés. Son Eminence est l'auteur de plusieurs livres, recherches et fatwas, dont les plus importants sont La vérité irréfutable ; La preuve de la vérité ; L'appel de la vérité ; la raison entre la retenue de la nature et l'approvisionnement de la Charia ; Les joyaux de

l'interprétation ; Une explication de la finalité de ce qui est signifié dans les systèmes de croyance ; La tyrannie : ses manifestations et son affrontement ; La Oumma de l'islam vers où ? Un chemin et un destin ; La mort de l'athéisme avec les preuves de la foi ; La correction des idées fausses ; Quand le problème du monde humain apparaîtra-t-il et où finira-t-il ? et l'Encyclopédie des Fatwas du Cheikh Ahmed bin Hamad Al-Khalili.



Son Éminence Cheikh Muhammad Taqi Usmani

Né en 1943 dans le village de Deoband dans la province indienne de Saharanpur dans une famille réputée pour ses connaissances, S.E. Cheikh Muhammad Taqi Usmani bin Muhammad Shafi' Al-Usmami bin Yassin a appris de nombreuses sciences religieuses en persan et en ourdou, puis il a rejoint l'université Dar Al Uloom à Karachi, où il a étudié les sciences de la Charia et en est sorti diplômé en 1959G, et avant cela il a obtenu le certificat «Fadil Arabi» avec mention en 1958G. Son Eminence a également obtenu le certificat «Spécialisation en Fatwas» en 1961 de la même université. Il a ensuite étudié les sciences économiques et politiques et le droit et a obtenu une licence en économie et politique de l'université de Karachi en 1964G, une licence en droit de la même université en 1967G, et une maîtrise en sciences arabes avec mention très bien en 1970 de l'Université du Punjab en République islamique du Pakistan. Son Eminence a été nommé membre représentatif du Conseil de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique, représentant la République Islamique du Pakistan depuis le 19 novembre 1984. Son Eminence a occupé un certain nombre de postes importants, en particulier en tant que juge à la Cour fédérale de la Charia de la République islamique du Pakistan ; président



du Conseil de la charia de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques au Royaume de Bahreïn ; président du Centre d'économie islamique au Pakistan ; vice-président de l'Université Dar Al Uloom de Karachi ; et président du Conseil de surveillance chariatique de certaines banques islamiques. Son

Éminence a enseigné les sciences islamiques aux niveaux supérieurs équivalant à la maîtrise et au doctorat à l'université de Dar Al-Uloom à Karachi. Il a également été professeur en hadith avec un diplôme international équivalant à la maîtrise ; et ains un superviseur des diplômes de spécialisation en Ifta et Dawah. Son Eminence a également été nommé membre de l'Académie islamique du Fiqh de la Ligue islamique mondiale, membre de la Fondation d'Aal al-Bayt de la pensée islamique, membre du Conseil de surveillance chariatique de la Banque islamique de développement (Djeddah), et membre du Conseil de Charia du groupe financier «Guidance» aux États-Unis d'Amérique. Son Eminence a publié et imprimé de nombreuses publications scientifiques en arabe et en anglais, notamment la jurisprudence des ventes selon les quatre écoles de droit avec ses applications contemporaines ; Recherches sur les questions jurisprudentielles contemporaines ; la traduction du livre Maarif al-Quran en anglais ; l'achèvement de Fatah al-Mulhim fi sharh Sahih Muslim ; les origines et l'étiquette des fatwas ; les Soukouk et leurs applications contemporaines ; les jugements sur le Tawarrouq (titratation) ; et les jugements sur l'abattage.

Son Éminence Prof. Rawane Mbaye



Né à Dakar, République du Sénégal en 1934, le Prof. Rawane Mbaye a reçu son éducation de base en grammaire et langue dans les katatib, puis a obtenu le baccalauréat en philosophie et littérature à Dakar, puis une licence en études arabes et islamiques, ainsi qu'une licence en histoire moderne et contemporaine. Il a obtenu une maîtrise et un doctorat à l'Université Cheikh Anta Job de Dakar, ainsi qu'un doctorat d'État en littérature à l'Université de la Sorbonne à Paris, en France. Il a été nommé membre représentatif de la République du Sénégal auprès du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, le 19 novembre 1984. Il a occupé de nombreux postes, notamment : Directeur du Centre d'études, de recherches et de formation islamiques ; Directeur général de l'Institut islamique de Dakar ; Inspecteur général de l'éducation nationale ; Conseiller du chef du gouvernement. Il a également

travaillé comme enseignant à l'Université Cheikh Anta Job, Professeur titulaire de la chaire à l'Université Cheikh Anta Job, et Chef du Comité du jury d'admission au concours de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Sénégal. Il a également été nommé expert auprès du Comité des droits de l'homme, consultant auprès de l'UNESCO et chef du Comité scientifique international pour la rédaction de l'Encyclopédie de l'UNESCO sur la culture islamique. Il a travaillé comme professeur invité à l'université de Memphis aux États-Unis, où il a enseigné la littérature préislamique, la grammaire arabe ancienne, la jurisprudence, l'art et la méthode de traduction, la civilisation islamique à l'époque médiévale, l'histoire de l'islam, l'islam en Afrique, le soufisme et l'histoire de la pensée. Prof Mbaye est l'auteur de plusieurs livres et recherches scientifiques dans diverses revues scientifiques.

Son Éminence Dr Aguil Jassim Saud Al-Nashmi



Né en 1946 au Koweït, S.E. Dr Aguil bin Jassim bin Saud Al-Nashmi Al-Asadi Al-Otaibi a étudié et obtenu son diplôme de l'Institut religieux et a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'un doctorat dans la jurisprudence et ses principes à l'université d'Al-Azhar en 1971. Il a obtenu une licence en Charia et en droit en 1971G, une maîtrise en 1974 et un doctorat en 1977 à la faculté de charia et de droit de l'université d'Al-Azhar

en République arabe d'Égypte. Son Eminence a été nommé membre représentatif de l'Etat du Koweït auprès du Conseil de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique, depuis 19 novembre 1984. Son Eminence a occupé de nombreux postes importants, notamment en tant qu'enseignant au département de la Charia et des études islamiques de la faculté de droit de l'université du Koweït, en tant que doyen de la faculté de la charia et des études islamiques, ainsi qu'en tant que président du Conseil de Charia de la Kuwait Finance House, président du Conseil de Charia de la Maison de Zakat et président de l'Association des érudits de Charia dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe. Son Eminence a été nommé membre de l'Académie du Fiqh islamique de la Ligue islamique mondiale, membre du Conseil de surveillance chariatique de la Gulf Investment House, membre du Conseil européen de la fatwa et de la recherche, membre du Conseil de Charia de l'Organisation de comptabilité et d'audit

des institutions financières islamiques au Royaume du Bahrein et membre du Conseil de l'Iftha du ministère koweïtien des Awqaf et des affaires islamiques. Son Eminence a également participé en tant que chercheur, débateur et commentateur à de nombreuses conférences et symposiums spécialisés dans plusieurs pays du monde. Son Eminence a publié et imprimé un certain nombre d'ouvrages et de recherches scientifiques, notamment: les nouveaux développements dans des transactions financières; fatwas sur les transactions financières; le changement de la valeur de la devise selon la jurisprudence islamique; l'arbitrage international et l'arbitrage selon la Charia; les clés des prétextes interdits; les phares fondateurs des jugements doivent être pris en compte dans l'ifta contemporain; l'impact de la science de la logique dans l'arrangement des prémisses de raisonnement pour les branches de la jurisprudence selon les Hanbalis; et l'observatoire des principes des Oussoul contre la mauvaise compréhension des textes.

Son Éminence Cheikh Mahmoud Mal Bakri

Né en 1947 dans la ville de Maroua, province du Diamaré au Cameroun, S.Em. Cheikh Mahmoud Mal Bakri a fait ses études initiales dans les katatib connu sur le continent africain, puis il a rejoint les madrassas traditionnelles, et a étudié sous la direction de son père la jurisprudence, la langue, la grammaire et la morphologie. En 1967, il a rejoint l'Université islamique et a étudié à son institut secondaire où il a obtenu un diplôme d'études secondaires en 1969, puis une licence en 1973. Son Eminence a été nommé en tant que membre représentatif de la République du Cameroun auprès du Conseil de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique, depuis 1997G. Son Eminence a occupé des postes importants, en particulier comme professeur de langue arabe au lycée public depuis 1977, ainsi que dans ses cercles privés, et comme imam régulier depuis 1986 pour la Grande Mosquée de Maro City. Il a également été choisi comme président du Conseil



des savants au Cameroun de l'Association culturelle islamique camerounaise, participant à de nombreuses conférences internationales organisées par l'OCI, et aux sessions du Comité d'appel en Afrique. Il a également été nommé membre de l'Assemblée constituante de la Ligue islamique mondiale, vice-président de l'Union des savants africains dans la région de l'Afrique centrale depuis 2010. Son Eminence a participé à de nombreuses conférences organisées par cette dernière sur diverses questions touchant le continent africain. S.Em. Cheikh Mahmoud Mal Bakri a reçu la médaille d'honneur de l'OCI le 25 novembre 2019 en reconnaissance de ses efforts distingués dans le domaine du développement social et éducatif et des services de santé. En plus d'enseigner et de donner des sermons à la Grande Mosquée et des conférences à diverses occasions, Son Eminence connue pour ses efforts continus dans la dawah et l'ifta au Cameroun.

Son Éminence Cheikh Dr. Muhammad Rashid Ibrahim

Né en 1942 à l'île de Fuvahmulah, une des îles du sud des Maldives, S.Em. Cheikh Dr. Muhammad Rashid Ibrahim a mémorisé le Noble Coran des un jeune âge, puis il a étudié à l'école Faydiya sur son île, et au Collège des Justes de Poilor dans le sud de l'Inde, puis a rejoint l'Université Al-Azhar en Egypte où il a obtenu un certificat élémentaire d'Al-Azhar en 1963, un certificat d'études secondaires en 1967, un diplôme d'études secondaires de la faculté de charia et de droit en 1971, une maîtrise en jurisprudence comparée de la faculté de charia et de droit en 1973 et un diplôme général en éducation de la faculté d'éducation de l'Université d'Al Azhar en 1974. Son Eminence a obtenu un doctorat du de la Faculté du Savoir révélé et Sciences humaines de l'Université islamique des Maldives, intitulé: «Les problèmes de la famille musulmane aux Maldives et leur remède à la lumière de la Charia». Son Eminence a été nommé membre représentatif de la République des Maldives auprès du

Conseil de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique depuis 1996. Son Eminence a occupé d'importantes fonctions scientifiques, administratives et politiques, notamment en tant qu'enseignant à l'école Abi Ubaidah de Dammam, en Arabie saoudite; professeur et superviseur culturel à l'Université islamique Imam Muhammad bin Saud de Riyad; chargé de cours à la faculté de Charia de l'université islamique Imam Muhammad bin Saud de Riyad. Il a également travaillé en tant que conseiller à la présidence de la République des Maldives, sous-secrétaire spécial à la présidence de la République, vice-ministre de la justice, ministre de la justice et des affaires islamiques, président de la Cour suprême des Maldives, président du Conseil suprême des affaires islamiques, président du Comité de traduction des sens du Noble Coran en maldivien et président du Conseil suprême de l'Iftha de la République des Maldives. Son Eminence est l'auteur de certains livres et articles de recherche.



Son Éminence Dr. Abu Bakr Doukouri

Né au Burkina Faso en 1952, S.Em. Dr. Abu Bakr Doukouri a étudié le Saint Coran avec son père et quelques cheikhs locaux, et a reçu son éducation primaire à l'école centrale de Ouagadougou, la capitale, où il a obtenu le certificat primaire arabe en 1966G. Ensuite, Son Eminence a reçu son éducation moyenne et secondaire aux instituts intermédiaires et secondaires de Médine, où il a obtenu un certificat secondaire littéraire en 1972. Il a obtenu une licence en Charia en 1976 avec mention excellent à l'Université islamique de Médine en Arabie Saoudite, et une maîtrise en principes de jurisprudence en 1980G avec mention excellent à la même université, avec une recommandation pour imprimer la thèse et l'échanger avec les universités. Il a ensuite obtenu un doctorat dans les principes de la jurisprudence en 1983, avec mention très bien, à l'Université islamique de Médine. Son Eminence a étudié le français à l'Université de la Sorbonne en France, et à l'École internationale de langue et de civilisation françaises à Paris,



obtenant un diplôme supérieur en langue et civilisation françaises. Son Eminence a été nommé membre représentatif de la République du Burkina Faso auprès du Conseil de l'Académie Internationale de Fiqh Islamique depuis 19 novembre 1984G. Son Eminence a occupé plusieurs postes importants dans les institutions locales et internationales suivantes: conseiller du Président de la République pour

les affaires islamiques, conseiller au ministère des affaires étrangères, conseiller au ministère de l'enseignement supérieur, conseiller à la Cour suprême de la République du Burkina Faso, et président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique mondiale pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), et chef de l'annexe de la Fondation Mohammed VI des savants africains au Burkina Faso. Son Eminence a également été nommé membre de l'Assemblée générale de l'UNESCO, membre du Comité des hauts responsables de l'Organisation de la Coopération islamique et membre du Conseil suprême de la Ligue islamique mondiale à Makkah. Son Excellence a reçu de nombreux prix académiques. Son Eminence a publié et imprimé des livres et des recherches, notamment : jugements sur les monnaies en papier ; la zakat sur les actions des sociétés ; le contrôle des naissances et leur limitation dans l'islam ; et l'importance du noble hadith dans la connaissance des jugements et des éthiques.

Son Éminence S.Em. Cheikh Muhammad Abdu Omar

Né en 1942 dans le gouvernorat de Lahj au Yémen, S.Em. Cheikh Muhammad Abdu Omar a reçu son éducation primaire, préparatoire et secondaire à Makkah et Madinah. Son Eminence est diplômé de l'Université islamique (Collège des fondements de la religion) de Médine en 1969, et de l'Université Al-Azhar en 1974G, a obtenu une maîtrise en Oussul al-Fiqh de l'Université Al-Azhar en 1976, ainsi qu'un diplôme en droit de l'Institut de la Ligue arabe en 1976. Son Eminence a occupé plusieurs postes importants, tels que : Chef de la Cour suprême dans le gouvernorat de Shabwa au Yémen ; conseiller du ministre de la

Justice dans le gouvernorat d'Aden ; chef de la magistrature sociale ; sous-secrétaire du ministère des Awqaf et de l'orientation au Yémen ; membre fondateur de l'Académie internationale du Fiqh islamique et membre de l'Association des savants du Yémen. Son Éminence a participé à de nombreux cours et conférences et est l'auteur de plusieurs recherches, livres et publications dans divers domaines, dont les plus importants sont : les sources de la loi islamique ; les objectifs de la Charia ; la position de la fatwa dans l'islam ; le prix du sang des femmes dans l'islam ; les droits des femmes dans l'islam ; le dialogue dans l'islam ; le fanatisme et l'extrémisme.



Son Éminence Cheikh Aziz Jan Mansurov



Né en 1944 à Ferghana, en République d'Ouzbékistan, Cheikh Aziz Jan Mansurov (Abdelaziz Mansoor) a reçu son éducation de base au lycée islamique de Tachkent, qui a été renommé du nom du Lycée Imam al-Bukhari, et a étudié à l'université islamique de la République du Soudan. Son Eminence a occupé de nombreuses fonctions importantes, notamment en tant que secrétaire exécutif du comité de rédaction du magazine «Musulmans de l'Est soviétique», chef du département des fatwas au Conseil religieux ; chercheur à l'Institut d'études orientales ; directeur de la maison d'édition «Movarunaher» ; directeur du Comité des affaires religieuses au Conseil des ministres ; conseiller d'État pour

le président de la République ; vice-président de l'Université islamique de Tachkent ; vice-président du Centre pour la civilisation islamique ; et vice-président du Conseil islamique de l'Ouzbékistan. Son Eminence a participé en tant que chercheur et conférencier à de nombreuses conférences régionales et internationales. De plus, Son Eminence a traduit le Saint Coran en ouzbek et en russe. Son Eminence a également traduit de nombreux livres religieux de l'arabe et du persan en ouzbek et en russe. Il parle et écrit couramment l'arabe, le persan et le russe. Son Eminence a été nommé membre représentatif de la République d'Ouzbékistan auprès du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, en 2007.

SUPERVISION GÉNÉRALE
PROF. DR. KOUTOUB MOUSTAPHA SANO

www.iifa-aifi.org

Rédaction
MOURAD TLILI
JAWZI LARDJANE

info@iifa-aifi.org

PHOTOGRAPHE
AMJAD MANSI

[@aifi.org](https://www.facebook.com/aifi.org)

CONCEPTION
SAAD SAMAR

[@aifi.org](https://twitter.com/aifi.org)

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS BIEN VOULOIR NOUS CONTACTER
VIA LES ADRESSES SUIVANTES:
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.
B.P. 13719, DJEDDAH 21414
PHONE : (+96612) 6900347 / 6980518 / 2575662 / 6900346
FAX: (+96612) 2575661